



## droit de visite des grands parents

Par **Aline13**, le **24/12/2018** à **06:13**

Mon fils et sa femme habitent l'Australie depuis 2014.

J'avais garde ma petite fille ,née à Paris en 2014, à plusieurs reprise jusqu'à son départ à l'age de 1an ,pendant plusieurs semaines pour aider mon fils . La mère ,bien qu'allaitant ,partait en stage 3 à 4 jours de suite , congelait le lait maternel du nourrisson

Je n'ai jamais vu mon petit fils né en Australie fin 2015.J'ai maintenu le contact en envoyant des colis pour les enfants (fetes et anniversaires),des emails et telephone.

Depuis 4ans ,je leur fais part de ma visite .A chaque fois ,des "excuses" de la part de mon fils : pas disponibles... bientôt, la rentrée enfants fatigues ...les enfants ne sont partiront pas de la maison avant quelques années..Je ne leur demande pas de me loger ,j'irai à l'hotel.

Avant de partir ,très grossse dispute avec ma "belle fille"qui m'a dit que jamais je ne verrai mes petits enfants.Elle s'est "cachée" quand je suis partie dire au revoir à mon fils et petite fille à l'aéroport...

Mon fils avait parlé : d'abandonner sa fille (agée de quelques mois) je le lui ai deconseillé...de partir seul en Australie... car la mère a trop mauvais caractère ( a rompu avec sa propre mère... très jalouse ).

Je n'ai jamais eu de probleme avec mon fils.Jusqu'à maintenant , j'ai accepté cette situation de non droit de visite afin de ne pas creer de probleme au sein du couple.

Pourtant j'ai reçu des photos et videos regulierement jusqu'à il y a 2mois. J'ai demande à mon fils des explcations Depuis , plus de nouvelles ,y compris pour le dernier colis.Il faut dire que mon voyage était presque sur....

J'aimerai voir mes petits enfants ,non pas du coin de la rue mais en ayant des contacts.

Ma petite fille a la nationalité francaise et australienne, mon petit fils australien (nationalité française de par ses parents qui double nationalite aussi).Je suis de nationalite française.

Je ne souhaite pas creer des problemes en arrivant avec un jugement ou autre d'une quelconque institution .Je pense aux enfants : devront-ils faire comme si ils n'ont pas de grand mère (ils savent que j'existe par l'intermediare des colis, et j'ai pu leur parler au telephone) et l'avenir ?...quand plus tard ,ils sauront que j'ai toujours souhaité les voir? Je ne sais pas si il ya des problemes ,si mon fils va bien ou pas ....

Quels sont mes droits ?